



Association des Amis de la cathédrale de Coutances

1, rue du Puits Notre-Dame

50200 COUTANCES

Tél. : 02 33 45 00 41

Courriel : amiscathedralecoutances@gmail.com

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2021

Les membres de l'association des Amis de la cathédrale de Coutances se sont réunis le mardi 22 juin 2021 à 18 h à la salle Cardinal Guyot, rue Cardinal Guyot, 50200 COUTANCES, sur convocation préalablement adressée par courrier postal en date du mardi 8 juin 2021 par M. Jean-François Détrée, président.

Membres présents : 18

Membres représentés : 12

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre.

L'assemblée générale est présidée par M. Jean-François Détrée, en sa qualité de président de l'association.

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mot d'accueil du président
- Approbation du rapport moral
- Approbation du rapport financier
- Projets à venir
- Renouvellement des dirigeants
- Questions diverses

Le débat s'ouvre :

Mot d'accueil du président

Approbation du rapport moral

Le président fait lecture du rapport moral dont une copie est préalablement distribuée aux membres présents. Le président demande si cette lecture appelle des remarques éventuelles. Aucune remarque n'est soulevée suite à la lecture du rapport moral.

Le rapport moral est ensuite soumis à l'approbation des membres de l'assemblée générale :

- Votes négatifs : 0
- Abstentions : 0

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du rapport financier

Le président donne ensuite la parole à M. Éric Boureau, trésorier, pour la présentation du rapport financier.

Le trésorier fait lecture du rapport financier dont une copie est préalablement distribuée aux membres présents.

Le trésorier commence par faire état de la baisse d'activité pour l'année 2020 en raison de l'état d'urgence sanitaire qui a induit le report des concerts des Estivales de musique sacrée, à l'exception des récitals d'orgue de la cathédrale qui ont pu être maintenus. Toutefois, cela n'a pas trop nui aux finances de l'association, et ce, malgré la baisse, par ailleurs, des subventions accordées par Coutances Mer et Bocage (1500 € au lieu des 4500 € les autres années).

Les dépenses essentielles concernent :

- le salaire de l'emploi d'été, qui est à la charge de l'association pour un tiers de la masse salariale ;
- les dépenses liées aux Estivales de musique sacrée (même si le budget en a été moins important en 2020 en raison du report d'un certain nombre de concerts).

Il est à noter une baisse du nombre de cotisations pour l'année 2020. En ce qui concerne cette année, le nombre d'adhésion est supérieur à celui de l'année dernière au moment de l'assemblée générale.

Le trésorier fait ensuite état :

- des bonnes recettes rapportées par le tronc disposé à l'intérieur de la cathédrale, ainsi que des quêtes réalisées durant les récitals d'orgue de l'été ;
- de la baisse significative, en revanche, du montant des ventes par le poste d'accueil de la cathédrale.

Le rapport financier fait, en conclusion, état d'un solde positif de 8500 €.

Le président demande ensuite si le rapport financier appelle des remarques éventuelles. Aucune remarque n'est soulevée suite à la lecture du rapport financier.

Le rapport moral est ensuite soumis à l'approbation des membres de l'assemblée générale :

- Votes négatifs : 0
- Abstentions : 0

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Projets à venir

Le président donne ensuite la parole au vice-président, le Père Daniel Jamelot, afin qu'il présente les projets à venir concernant la cathédrale :

- Celui-ci commence par annoncer le projet de nouvelle librairie diocésaine, et explique que la catéchèse vit depuis quelques années une érosion importante. Or, la librairie diocésaine, actuellement sise dans la cour de la Maison diocésaine, a été pensée en lien avec la catéchèse. L'idée est donc née de permettre un nouveau développement de la librairie en la rendant davantage visible. Le choix d'une nouvelle implantation s'est donc porté sur le lieu de l'ancienne rôtisserie à l'angle des rues Cardinal Guyot et Geoffroy de Montbray au pied de la cathédrale, en face du portail sud. Le Père Jamelot précise que ce projet a été pensé en concertation avec la librairie OCEP afin qu'il n'y ait pas de concurrence, cette dernière ayant par ailleurs déjà entamé une réflexion concernant le devenir de son coin religion. Par ailleurs, l'enseigne de la future librairie sera La Procure. La question est posée de savoir ce qu'il en sera

de la vente des brochures des Amis de la cathédrale : le Père Jamelot répond en disant que Mme Sabine Casanova, présidente de l'association qui gère la librairie diocésaine rencontrera prochainement le bureau des Amis de la cathédrale de Coutances pour évoquer les liens à venir entre l'association des Amis et la future librairie. Il répond par ailleurs que, si la vente se fera encore dans la cathédrale pour l'année 2021, à plus long terme rien n'est encore décidé.

- Il évoque ensuite le calendrier des travaux à venir dans la cathédrale. La mise aux normes des installations électriques, prévue depuis longtemps, est le prochain chantier et commencera par trois mois de reconnaissance et de repérage dans la cathédrale, occasionnant quelques gênes pour le culte mais de manière moindre le week-end. S'ensuivront les chantiers importants suivants : rénovation de la couverture des bas-côtés nord et sud, rénovation de la toiture du transept nord et sud, enfin rénovation de la sonnerie des cloches.

Renouvellement des dirigeants

Le président annonce ensuite que l'assemblée générale va procéder au renouvellement des dirigeants en élisant le Conseil d'administration. Il commence par rappeler que ce dernier doit compter 12 membres, en plus de la municipalité (se considérera-t-elle toujours comme membre ?)

Il précise que M. François Lemanissier, organiste co-titulaire de la cathédrale a posé une demande de candidature pour intégrer le Conseil d'administration de l'association.

Le secrétaire commence par rappeler la liste actuelle des membres du Conseil d'administration :

- M. Jean-François Détrée, président
- M. l'abbé Daniel Jamelot, vice-président (membre de droit)
- M. Éric Boureau, trésorier
- M. Alexandre Pécate, secrétaire
- M. Roger Bohuon, président émérite (membre de droit)
- M. Sébastien Bonet
- Mme Nicole Bonnemason-Cassière
- M. Philippe d'Anterroches
- Mme Micheline Guillon
- Mme Béatrice Le Bail-Collet
- Mme Agnès Lemesle
- M. Philippe Lemoine
- M. François Planchais
- Mme Danielle Rault-Verprey

Le président demande si les personnes nommées, parmi celles qui sont à jour de cotisation, sont candidates à renouvellement. La réponse est affirmative.

La composition du Conseil d'administration est ensuite soumise à l'approbation des membres de l'assemblée générale :

- Votes négatifs : 0
- Abstentions : 0

Le nouveau Conseil d'administration est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il se compose des membres ci-après nommés :

- M. Jean-François Détrée, président
- M. l'abbé Daniel Jamelot, vice-président (membre de droit)
- M. Éric Boureau, trésorier
- M. Alexandre Pécate, secrétaire
- M. Roger Bohuon, président émérite (membre de droit)
- Mme Nicole Bonnemason-Cassière
- M. Philippe d'Anterroches
- Mme Micheline Guillon
- Mme Béatrice Le Bail-Collet

- M. François Lemanissier
- Mme Agnès Lemesle
- M. Philippe Lemoine
- M. François Planchais
- Mme Danielle Rault-Verprey

Questions diverses

M. Philippe Lemoine prend la parole pour demander s'il sera possible de scanner les billets par QR code sur les téléphones portables à l'entrée des concerts de la saison estivale. Le président répond qu'il ne sait pas.

Puis, le président rappelle que la présence de quelques adhérents est requise lors de ces mêmes concerts estivaux, notamment pour accueillir le public ou faire la quête au milieu des récitals d'orgue, à raison de deux personnes à la cathédrale et à l'église Saint-Pierre, et de quatre personnes à la chapelle du Sacré-Cœur. Dans ce sens, il annonce que sera envoyée une feuille d'inscription.

Il présente ensuite en quelques mots le programme estival, en commençant par rappeler le partenariat entre les Estivales de musique sacrée de Coutances et le Festival musical de l'abbaye de La Lucerne, tout en redisant toutefois que les deux festivals sont indépendants juridiquement et financièrement.

Le président présente alors la plaquette commune aux deux festivals, annonçant la programmation de quinze concerts sur un mois.

Enfin, il annonce les perspectives d'évolution des Estivales de musique sacrée, en évoquant notamment les partenariats à venir :

- avec le Concours international de composition pour orgue et voix organisé par l'Association pour le rayonnement des Orgues de l'église Saint-Sulpice qui aura lieu du 10 septembre au 21 novembre 2021. Les Estivales de musique sacrée accueilleront les œuvres primées lors de ce concours,
- ainsi qu'avec le Festival de musique sacrée de Rocamadour.

Le président conclue l'assemblée générale en confiant aux membres de l'association présents son espérance que le public répondra présent aux diverses propositions estivales, en particulier après les bouleversements rencontrés lors de la saison 2020 et que l'équilibre financier sera atteint en 2021.

L'assemblée générale est levée à 18 h 50.

Réunion du Conseil d'administration

Renouvellement du bureau

Le président demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des questions avant de procéder au renouvellement du bureau. Devant l'absence de questions, on procède à l'élection.

Le président commence par rappeler que le Père Daniel Jamelot est vice-président de l'association, membre de droit du bureau, en sa qualité de recteur de la cathédrale.

Le vice-président demande si M. Jean-François Détrée est candidat à la présidence. La réponse est affirmative. Par ailleurs, il est le seul candidat.

La candidature est ensuite soumise à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Le président est élu à l'unanimité des membres présents.

Le président nouvellement réélu demande ensuite à M. Alexandre Pécate s'il est candidat au secrétariat. La réponse est affirmative. Par ailleurs, il est le seul candidat.

La candidature est ensuite soumise à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Le nouveau secrétaire est élu à l'unanimité des membres présents.

Le président nouvellement réélu demande ensuite à M. Éric Boureau s'il est candidat à la trésorerie. Celui-ci répond en disant qu'il a de moins en moins de temps libre. Le président répond qu'il sera nécessaire d'envisager la recherche d'un nouveau trésorier pour l'association d'ici quelques mois. Par ailleurs, il est le seul candidat.

La candidature est ensuite soumise à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Le trésorier est élu à l'unanimité des membres présents.

Le bureau est donc constitué.

Le président nouvellement réélu rappelle en outre :

- que M. Roger Bohuon, en sa qualité de président émérite de l'association, est associé au bureau ;
- qu'il désire voir le Conseil d'administration se réunir fréquemment.

Questions diverses

Mme Micheline Guillon évoque le tableau d'affichage sous le porche de la cathédrale qui n'est pas très esthétique. Le vice-président prend la parole pour expliquer qu'est en cours un travail de charte graphique pour les cathédrales normandes de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il peut toutefois être envisagé un rafraîchissement des peintures extérieures.

M. Philippe Lemoine évoque le souhait de collaboration future avec le festival des Heures musicales de Lessay dont le président vient de changer, au moins dans la perspective d'éviter les concerts en doublon. Celui-ci s'engage à assurer la liaison entre les deux festivals dans ce sens.

Mme Danielle Rault-Verprey annonce enfin l'annonce des concerts estivaux, a minima chaque semaine, par la Manche Libre.

La séance est levée à 19 h 15.

Fait le 3 juillet 2021, à COUTANCES

Le président,

Jean-François Détrée

Le secrétaire,

Alexandre Pécate